Groupe scolaire public de l'Herbinerie
1, rue de l'Herbinerie
44 460 Saint Nicolas de Redon
Tel : 02 99 72 74 11 / *ce.0440911b@ac-nantes.fr*

Année scolaire 2019-2020, Conseil d'école du premier trimestre,
le jeudi 17 octobre 2019

Etaient présents :
Pour l'école : Valérie Le Den-Ollé (directrice/CM1-CM2.B), Aurélie Berlouin-Roos (GS/CP), Soazig Bourgain-Goaper (CM1-CM2.A), Mariannick Molle (MS/GS), Camille Berseneff (TPS /PS/MS), Annabelle Mazan (CE1/CE2. A), Jean-Baptiste Delage (remplaçant en CE1/ CE2. B), Marie-Anne Benoît (ATSEM), Fabien David (titulaire remplaçant) et M. Alain Billard (DDEN).
Pour la mairie : Mme Annie Bauchet (adjoint au maire), M. Dominique Chauvière (Maire).
Pour les parents d'élèves : Mme Augereau, N. Guiouillier, Mme Mme Pacaud, Mme Alexandra Ribouchon, M. Emmanuel Godet, Mme Lydie Girard.
-Etaient excusés : Mme Sylvie Nicolas (Inspectrice de l'Education nationale.), Anne Mauvoisin, Catherine Bivaud et Marine Plessis (RASED), Sabrina Gautier (TPS/PS/MS), Marie Kersuzan (CM1/ CM2. B), Rosanne Moreau (CE1/CE2), Morgan Breton (Ulis-école), et M.Yannick Lachenay.

-Le conseil d'école : Rappel du règlement du conseil d'école comme instance principale de l'école et présentation de ses membres.

-L'équipe pédagogique : pas de réunion collective école/ parents cette année mais plusieurs réunions de classes. **L'**équipe est en partie renouvelée cette année : arrivée d'Annabelle Mazan (CE1-CE2) et Rosanne Moreau (CE1/ CE2) actuellement remplacée par Jean-Baptiste Delage (TRS). Justine Le Granvalet complète le service de Morgan Breton (mardi), Marie Kersuzan et Camille Berseneff qui complètent les services de de Valérie Le Den-Ollé (lundi et mardi) et Sabrina Gautier (jeudi et vendredi). Deux AVSH complètent l'équipe : Tristane Ménoret et Nathalie Binne ainsi que, depuis le 23 septembre, Adeline Pedron (service civique) qui s'occupe principalement de la BCD de l'école.
Pour le RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté): Anne Mauvoisin (vient 2 fois par semaine – aide E) et Catherine Bivaud (aide G,) et une psychologue scolaire Marine Plessis.

-Effectifs et répartition des élèves : On constate une baisse des effectifs avec le départ des 28 CM2 non compensés par l'arrivée de petits : 155 élèves à la rentrée (176 élèves à la rentrée 2018 et186 en octobre 2017). Peu de départs cependant (quelques déménagements). On note l'arrivée de 8 nouveaux élèves à la rentrée (en plus des PS et TPS) et 5 autres qui arriveront après les vacances de la Toussaint ce qui fera alors 160 élèves. La classe Ulis devrait être complétée (+4)

TPS/PS	Sabrina Gautier et Camille Berseneff	18 (5MS /10PS/ 3 TPS)
MS/GS	Mariannick Molle	2 1 (12 MS + 9 GS)
GS/CP	Aurélie Berlouin-Roos	22 (5 GS/17CP)
		61 en maternelle
CP/CE1	Annabelle Mazan	24 (11 CE1 + 13 CE2)
CE1/CE2	Rosanne Moreau (Jean Baptiste Delage)	22 (15 CE1/ 7 CE2)
CM1/ CM2	Valérie Le Den-Ollé	20 (6 CM1/14 CM2)
CM1/ CM2	Soazig Bourgain-Goaper	20 (7 CM1/13 CM2)
ULIS-école	Morgan Breton.	08
Total		**155**

-Le règlement intérieur 2019-2020 : présentation et vote du nouveau règlement intérieur de l'école (en annexe) - rappel que les objets ou jeux à caractère dangereux sont interdits. De plus, les jouets sont interdits à l'école (sauf les billes). Les toupies sont acceptées tant que cela reste un jeu sans conflit.Il faut les respecter pour la tranquillité et la sécurité de tous.
NB : A partir de cette rentrée, tous les élèves sont accueillis dans leur classe de 8h35 à 8h45 afin de favoriser calme et entrée dans les activités. L'accueil dans la cour se fera seulement pour le retour à partir de 13h20 pour les élèves du CP au CM2. Pour la maternelle, les enfants sont accompagnés auprès de leur enseignante.

-Sécurité : le premier exercice incendie s'est bien déroulé le mardi 15 octobre 2018 en présence de Thierry Provost (mairie). Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est réactualisé et l'exercice de confinement a été fait le jeudi 26 septembre. L'exercice du PPMS-attentat- intrusion a été réalisé dans toutes les classes le jeudi 10 octobre, coordonnée par l'inspection académique et même temps que 9 autres école de la circonscription. Tout s'est bien déroulé, les documents PPMS 2019-2020 ont été transmis à l'Inspection et à la mairie. Le plan *vigipirate* reste actif dans tous les établissements publics. Nous demandons à l'ensemble de la communauté éducative de le respecter (horaires d'ouverture des grilles de l'école). Vols de vélos : l'école reste en lien avec la MAE (dossier en cours) pour un dédommagement. La mairie fait de même avec son assurance. Des mesures sont prises si un nouveau projet vélo est programmé. Par ailleurs une alarme a été installée dans l'école à la rentrée. Vol des vélos (avril 2019) **:** demande des parents de compensation et de communication aux enfants (faire venir la Gendarmerie pour expliquer les démarches...). La mairie a répondu aux Parents que le sujet pourra être mis au prochain BM du 24 octobre.

-Elections : parents d'élèves et rôle du conseil d'école.
Les élections au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Résultats : 177 inscrits (183 en 2018), 71 (73 en 2018), 68 suffrages exprimés (71 en 2018) soit un taux de participation de 40,11% (39,89 en 2018,40,8 % en 2017). Tous les sièges sont pourvus. Les parents élus sont : Claire Augereau (tête de liste), Aurélie Caillon, Nathalie Guiouillier, Marion Pacaud, Emmanuel Godet, Peggy Dieumegard, Mélanie François, Lydie Girard, Alexandra Ribouchon et Aline Coutadeur.
Rappel : les conseils d'école ont lieu une fois par trimestre ; J.17/11/19, J.13/02/2020 et L.22/06/20. C'est la principale instance de régulation de l'école à laquelle sont conviés les acteurs de la communauté éducative : les enseignants, l'Inspectrice de l'éducation nationale (invitée de droit), les parents d'élèves, les représentants de la mairie et autres partenaires invités. Le rôle des parents d'élèves

est très important pour l'école. Par l'intermédiaire des parents élus qui recueillent les questionnements ou propositions, les parents peuvent prendre part à la vie de l'école. (*parenteleveherbinerie44@orange.fr)*.....

-Elections des enfants : CME (Conseil Municipal des Enfants) : Mme Marie-Jo Menozzi, chargée de mission pour la mairie pilote le CME. Elle est venue présenter le CME aux élèves de CM le vendredi 11 octobre. Les élections du CME sont prévues le 8 novembre. Il y a plusieurs candidats. Des délégués de classe (semaine du 11 octobre). Une première réunion des délégués aura lieu le mardi 5 novembre à l'école.

-Mairie : L'école est principalement financée par la mairie. Budget de fonctionnement (Caisse des écoles) : 48 euros/ élève par an et 5,50 euros/élève/jour pour les classes-découverte et 11 euros/élève pour les sorties (transport et intervenants). Les Budgets pour l'école (périscolaire et caisse des écoles) seront alloués à l'année civile.
-Solde du budget caisse des écoles au 30/09/ 2019 : 1280,25. On note que la part de la maintenance et fournitures administratives (photocopieurs, matériel numérique, papier) reste, malgré les efforts, trop importante au détriment du matériel scolaire. Remarque : le budget caisse des écoles pourrait être réévalué (malgré l'augmentation de 1 euro en 2019 (48 euros/élève/an) car le prix des fournitures augmente.
- le budget périscolaire alloué aux classes découvertes a été utilisé pour le projet classe de mer danse et théâtre à la Turballe pour les CM1 et CM2 : (5,5/jx39 élèves) x5j =1072,50 euros. Solde budget périscolaire :363 ,00 au 15/07 (principalement utilisé pour les transports)
-Budget d'investissement : le budget 2019 a été consacré à l'équipement : renouvellement du mobilier et du matériel numérique. Travaux et aménagements : les aménagements et travaux demandés par l'école ont été réalisés cet été : peinture du préau, nettoyage des murs extérieurs. Un budget exceptionnel de 1500 euros (crédit bâtiment) a été alloué pour une nouvelle réalisation de fresques murales avec l'artiste J.F Marchand dans le cadre d'un projet artistique, sur le thème des musiques et chansons sur l'eau et la mer.
-Temps du midi : une concertation régulière est mise en place entre l'école et les personnels du midi afin de réguler l'encadrement des enfants (règles, occupation de l'espace, respect des autres).
Qualité de l'eau : suite à une remarque des parents, un devis sera demandé pour une éventuelle installation de filtres

-AIDE et SANTE scolaire : réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté. Le RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté) intervient à l'école pour aider les enfants qui présentent des difficultés scolaires. Des demandes d'aide sont faites par les enseignant(es) aux enseignantes spécialisées : Anne MAUVOISIN et Catherine BIVAUD. Les parents sont prévenus. Un bilan précède le suivi afin d'identifier les difficultés. Marine Plessis, la nouvelle psychologue scolaire intervient pour des suivis exceptionnels et des bilans d'orientation. *RASED de Fégréac (implanté à Saint-Gildas-des-bois) : 02 40 19 69 97*. En aucun cas, l'aide scolaire ne se substitue aux aides extérieures dont un enfant peut avoir momentanément besoin (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...). **SANTE** : l'école est rattachée au secteur de médecine scolaire de Blain. C'est le Dr Diguet et l'infirmière Mme Kerrault qui peuvent intervenir sur notre école. En ce qui concerne la PMI (PS et MS) le Dr Drapier est en retraite depuis 2018 et un remplacement ponctuel est effectué en cas d'urgence. L'école est en relation avec la PMI et le CMS. *Centre médico-scolaire de Blain : 02 40 79 11 25 et PMI : 02 99 70 54 54*

Rappel : Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont encadrées par les enseignants. Les APC ont lieu le mardi ou le jeudi avant ou après la classe. Les inscriptions se font par le cahier de liaison. La priorité est donnée à la lecture.

Projet d'école : le projet d'école 2018-2022 sera poursuivi suite au bilan et la validation d'action prioritaires pour l'école en lien avec le projet académique. Celui-ci, sera issu d'une nouvelle réflexion d'équipe et met en avant la réussite de tous à l'école (principalement en mathématiques), la citoyenneté et la préparation d'une insertion réussie, la coopération, la solidarité et la liaison école-parents. Dans ce cadre, des actions développant l'autonomie et le bien- être des enfants, leur réflexion ainsi que des dispositifs permettant, autant que possible, à tous de réussir sont prévus. L'ouverture sur la culture, la littérature et l'art continueront d'avoir une place importante. Le sport et les déplacements « doux » (à pied, à vélo) en lien avec le respect de notre environnement seront poursuivis. Enfin des projets élaborés avec l'ensemble de l'équipe éducative seront valorisées.
Evaluations nationales CP et CE1 : Il s'agit d'évaluer en début puis milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés. Il s'agit aussi d'identifier les pratiques à renforcer dans une école ainsi que les points de réussite.
Pour l'année 2019/2020, quelques modifications : pour assurer la comparabilité dans le temps : des exercices identiques avec des contenus qui ne changent pas/peu par rapport à l'année précédente. Renouvellement de certains items selon une démarche d'amélioration. Des séquences plus courtes (contenus allégés). Des exercices nouveaux, afin de combler les manques identifiés. Une contrainte logistique : un seul cahier pour chacune des opérations.
Les parents d'élèves ont tous été reçus individuellement par les enseignants des classes de CP et CE1 à l'issue des évaluations

-Projets par classe et cycles :
Cycle 1 : projet yoga (encours de validation) à partir de novembre et musique avec les GS, MS, PS, début 2020.
Cycle 2 : projet musique, environnement avec l'exploitation des environs de l'école (Canal, Vilaine), piscine (CE1/CE2 : janvier à mars et CP et ULIS (de mars à mai) ; les CE CE2 d'Annabelle M. auront une correspondance avec une autre classe et participeront à un projet d'art visuel intitulé « C'est étrange mais… »)
Cycle 3 : du 30 septembre au 4 octobre classe découverte au centre la Marjolaine à la Turballe sur le thème du milieu marin, de la danse et du théâtre. Projet très réussi ! Présentation et valorisation du projet au parents le 25 novembre. + projet musique, arts plastique (fresques), piscine (de janvier à mars), EMC (droits de l'enfant)

Coopérative.scolaire : La coopérative scolaire gérée par les enseignants est une association adhérente à l'OCCE (office de coopératives scolaires). La caisse est alimentée par quelques actions (ventes de gâteaux, opération sacs « Initiatives ») et la participation ponctuelle des familles. La coopérative contribue au financement de projets éducatifs, de matériel et de sorties. Solde du compte au 31/08/19 : 824,00 et au 15-10-2019 :366,09 (358,03 en 2018). On note que c'est toujours difficile d'alimenter la coopérative de l'école, que cela représente une charge supplémentaire pour les enseignants.
Le choix et la date de la photo d'école n'ont pas été arrêtés. Des ventes de gâteaux seront organisées à l'heure du gouter.

-L'Amicale Laïque de l'école. Nouveau bureau de l'Amicale Laïque élu le 27 septembre : la présidente reste Mme Angélique Deval. De nouveaux parents se sont joints à l'association : 6 personnes ont été élues (le minimum pour le maintien du bureau). Des actions sont prévues pour aider l'école : l'école remercie encore vivement L'amicale pour son aide et principalement pour sa participation au financement de la classe de mer (détails : cout du séjour 12 283,50/ Amicale 2000,00 (acompte)+3459= 5459,00 / - aide au départ département 44 : 2145,00 – aide au départ PEP :265, 00 et 4 415,00 (familles) – le règlement de la facture est en cours et la participation des familles est échelonnée jusque février. Une participation de la mairie de 1072,50 sera reversée à l'Amicale (5459,00 – 1072,50= 4386,50) *(amicalelaiquesndr@gmail.com)*

-**Communication et relations école/ parents** : 2 nouvelles initiatives cette année : « Café des parents », chaque lundi de rentrée (le premier sera le lundi 4 novembre, dans le hall) et gouter avec l'amicale laïque, les derniers vendredi avant chaque vacances (le premier étant le vendredi 18 octobre)

-Rappel des horaires et vacances :

Lundi matin 8h45-12h	mardi matin 8h45-12h	Jeudi matin 8h45-12h	Vendredi 8h45-12h
Après midi 13h30-16h15	Après- midi 13h30-16h15	Après- midi 13h30-16h15	Après- midi 13h30-16h15

Calendrier des vacances scolaires, transmis dans les cahiers de maison en début d'année.

Toussaint du 19/10 au 4 /11/2019	Noël du 21/12 au 6/01/20	Hiver Du 15/02 au 02/03/20	Printemps Du 11/04 au 27/04/20	Eté A partir du 4/07/20

L'inscription périscolaire auprès de la SPL la Roche le mercredi comprend la restauration (elle est obligatoire) quel que soit le temps de présence de l'enfant dans la journée.

Locaux de l'ALSH : les locaux sont utilisés par l'école pour la musique avec l'intervenant et les, enseignants principalement les mardis. Ils seront aussi utilisés ponctuellement en dehors du temps scolaire avec l'autorisation de la Roche.

Dates à retenir :

Fête de l'école : 13 juin 2020.

Spectacle de Noël offert par la mairie : 20 décembre

Valérie Le Den-Ollé (directrice) (secrétaires du conseil) : Soazig Goaper